Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260209-0509022026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	14
Absents :	0
Procurations :	0
Votants :	14

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 09 février 2026

Date de convocation : 04 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Monsieur William COLLIN, Madame Louise-Marie GUEGAN, Monsieur Dominique DUBOIS Madame Madeleine RAULT, Madame Marie-Louise MADORÉ, Monsieur Guy LE CLAINCHE, Madame Corinne RICHARD

Absent: Monsieur Anthony CADET

05-09/02/2026 - Délibération relative au non-renouvellement de l'adhésion à l'association BRUDED

Le Conseil municipal,

Vu le bulletin d'adhésion à l'association BRUDED en date du 03 mars 2022,

Vu la disposition stipulant que :

«En cas de désadhésion pendant la durée du mandat, le conseil municipal devra en informer BRUDED avant le 31 mars de l'année en cours».

Considérant le contexte budgétaire contraint auquel la collectivité est confrontée,

Considérant la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de ne pas renouveler l'adhésion de la commune à l'association BRUDED.
- DIT que cette décision sera notifiée à l'association BRUDED dans les délais prévus, soit avant le 31 mars 2026, conformément aux dispositions du bulletin d'adhésion.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,
Neulliac, le 11 février 2026

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

MAIRIE de NEULLIAC 56 (Morbihan)

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL